

Assemblée générale annuelle de l'association sportive culturelle et d'entraide 44 Cerema

Tenue le 24 mars 2023, à Nantes, Angers, Saint-Brieuc

Siège social : Man - 9 rue René Viviani - BP 46223 - 44262 Nantes cedex 2

Téléphone : 07 64 80 94 56

☆☆☆☆☆

Nombre de membres présents :

Nombre de membres représentés :

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

	Nombre Adhérents	Limite quorum AG CODIR 20 %	Participants AG (Pouvoirs inclus)	Présents sur place	représentés
ANGERS	116		54	35	19
NANTES	114		41	22	19
SAINT-BRIEUC	69		41	27	14
Total ASCE 44 Cerema	299	60	136	84	52

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

Rapport moral 2022

Rapports d'activités 2022

Rapport financier sur les comptes de l'exercice clos 2022

Rapport d'orientation 2023

Projet de budget 2023

Renouvellement des membres du comité directeur

Renouvellement des vérificateurs aux comptes

Fixation du montant des cotisations annuelles des membres 2024

Questions diverses

☆☆☆☆☆

Compte-rendu

Le président de l'ASCE 44 Cerema procède à l'ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

Il a été établie une feuille de présence signée par chaque présent entrant en séance. Sont en outre précisés sur cette feuille de présence les membres de l'association à jour de leur cotisation, donc pouvant participer au vote.

Rapport moral 2022

Louis Bourru fait lecture du rapport moral de l'exercice écoulé, année 2022 (voir diapo 7 du diaporama AG 2023).

Il remercie le Cerema pour les bonnes relations et les facilités accordées aux membres du comité directeur pour accomplir leurs missions.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport moral est soumis à vote.

Pour : 136

Contre : 0

Abstention: 0

Le rapport moral 2022 est validé.

Rapports d'activités 2022

Le président de l'ASCE 44 Cerema présente les activités inter-implantations de l'association pour l'exercice clos, et les présidents des commissions locales de Nantes, Saint-Brieuc et Angers présentent la synthèse des activités des sections de Nantes, Angers et Saint-Brieuc en 2022.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport des activités générales, sport, culture et entraide (voir annexe diaporama AG 2022) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour : 136

Contre : 0

Abstention: 0

Le rapport d'activités 2022 est *adopté*.

☆☆☆

Rapport financier sur les comptes de l'exercice clos 2022

Benjamin Montéléon et Emmanuelle Martin, trésorière et trésorier adjoint du CODIR ASCE 44 Cerema, présentent l'état de l'endettement et des disponibilités du compte CODIR de l'association, après avoir donné (et retranscrit) le montant des dépenses, des recettes et le solde qui est le résultat d'exercice voté (annexe voir diapo 23 du diaporama AG 2023). Puis lisent le rapport de vérification des comptes, faisant état de la bonne gestion des comptes de l'association pour l'exercice clos (compte-rendu en diapo 27 du diaporama AG 2023), et proposant le quitus suite à l'analyse des pièces comptables faite le 22/03/2023. Il est expliqué en séance que la pièce comptable 14 permet bien de justifier 2 lignes différentes du compte CODIR (subvention Cerema et Taxi soirée ASCE, voir diapo 28 du diaporama AG 2023).

Sont présentés ensuite les comptes pour l'année 2022 des commissions de :

- Nantes (diapo 29) et leur vérification (diapo 30)
- Angers (diapos 31 et 32) et leur vérification (diapo 33)
- Saint-Brieuc (diapo 34) et leur vérification (diapo 35).

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils ont été arrêtés et donne le quitus au comité directeur de l'association.

Pour :

Contre :

Abstention:

Cette résolution est *adoptée*.

☆☆☆

Rapport d'orientation 2023

Le président de l'ASCE 44 Cerema présente le rapport d'orientation inter-implantations de l'association pour l'exercice 2023 (diapos 38-39), et les présidents des commissions locales font de même pour Nantes, Angers et Saint-Brieuc (diapos 40 à 45).

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport d'orientation est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

Contre :

Abstention:

Le rapport d'orientation 2023 est *adopté*

Projet de budget 2023

Le président et la trésorière présentent le budget prévisionnel de l'exercice en cours (2023) tel qu'il a été adopté par le comité directeur de l'association. Ils précisent que l'association disposant depuis novembre 2022 d'un accès internet pour la gestion de ses comptes, il ne devrait plus y avoir de décalage entre la réception des subventions (arbre de Noël, Cerema) sur le compte CODIR et leur reversement aux commissions locales (voir diapo 47 du diaporama AG 2023).

Sont présentés ensuite les projets de budgets pour l'année 2023 des commissions de :

- Nantes (diapo 48)
- Angers (diapos 49)
- Saint-Brieuc (diapo 50).

Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2023 présenté en diapos 47 à 50.

Pour : **135**

Contre : **0**

Abstention: **1**

Cette résolution est *adoptée*.

☆☆☆

Renouvellement des membres du comité directeur

Le Président présente la liste des membres sortants du comité directeur puis les candidatures reçues (visés en diapo 57 du diaporama AG 2023).

Résultat des votes :

Candidats	Nb suffrages	Élus
Jean-Yves Leblain	135	Pour un mandat de 3 ans
Aurélien Tellier	135	Pour un mandat de 3 ans
Pierre Brisset	135	Pour un mandat de 3 ans
Fabrice Jadé	135	Pour un mandat de 3 ans
Jacky Gaschet	135	Pour un mandat de 3 ans
Patrice Thébault	135	Pour un mandat de 3 ans
Sandrine Holub	135	Pour un mandat de 3 ans
Tanguy Allo	135	Pour un mandat de 3 ans
Audrey Debroyse Marti	135	Pour un mandat de 3 ans
Chloé Tran Duc Minh	135	Pour un mandat de 3 ans
Arnaud Rolland	135	Pour un mandat de 3 ans
Laurence Leconte	135	Pour un mandat de 3 ans
Christelle Naudat	135	Pour un mandat de 3 ans
Stéphane Pasquier	135	Pour un mandat de 3 ans
Ronan Queguiner	135	Pour un mandat de 3 ans
Gaby Gouedard	135	Pour un mandat de 3 ans

Renouvellement des vérificateurs aux comptes

Les adhérents présents ou représentés sont appelés à voter les vérificateurs aux comptes de l'association pour un mandat d'un an (diapo 59).

Résultat des votes :

Candidats	Nb suffrages	Élu(es)
Géraldine Bertaud	136	Pour un mandat de 1 an
Jacky Gachet	136	Pour un mandat de 1 an
Jérôme Mauxion	136	Pour un mandat de 1 an

Fixation du montant des cotisations annuelles des membres 2024

Un adhérent s'interroge sur la possibilité pour un adhérent qui le souhaiterait, de verser une cotisation solidaire dépassant le montant de 12€ proposé. Le président indique qu'il est possible pour tout adhérent d'effectuer un don à l'ASCE, indépendamment de sa cotisation. Et qu'un don à la FNASCE ouvre droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66 % étant donné que celle-ci est une association reconnue d'utilité publique. Tout comme un don au Domaine de la Chesnaye.

Résolution :

Sur proposition du comité directeur de l'association, l'assemblée générale décide de fixer le montant de la cotisation annuelle de ses membres pour l'exercice 2024 comme suit : 12 €

Pour : 135

Contre : 1

Abstention: 0

Cette résolution est adoptée.

Rappel pour un nouvel adhérent :

Toute cotisation versée au cours du premier exercice est valable pour toute la durée de cet exercice.

Par la suite, les cotisations seront exigibles le 1er janvier de chaque année.

Questions diverses

sans objet

☆☆☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé, le président procède à la clôture de l'assemblée générale ordinaire, la séance étant levée à 10h30.

Louis Bourru



Le Président

Gabrielle Gouédard



La Secrétaire générale